

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 novembre 2023

---

PLAN D'URGENCE POUR LE RECRUTEMENT ET LA FORMATION INITIALE DES  
ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ - (N° 1799)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N° AC2

présenté par

M. Vannier, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Walter

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement de suppression, nous souhaitons dénoncer l'absurdité de cette proposition.

Cet article propose de donner à des étudiants inscrits en Bac+3 et qui ne sont titulaires que d'une L2 à la publication des résultats d'admissibilité, l'accès à des concours de recrutement des professeurs du second degré pour lesquels il est actuellement nécessaire d'être inscrit en master 2 ou d'être titulaire de ce diplôme. Comment sérieusement envisager que mettre en concurrence des candidats de niveau si différent pour un même concours permettrait de mettre fin à la pénurie d'enseignants dans le second degré ou de renforcer le niveau de recrutement comme le propose cette proposition de loi ?

S'il est nécessaire de repenser l'accès aux concours de recrutement des enseignants, on ne peut simplement abaisser le niveau d'accès des concours. C'est pour cela que nous proposons de créer une nouvelle voie de recrutement des personnels de l'éducation nationale, ouverte aux titulaires d'un baccalauréat qui effectueront une formation pendant 5 ans. Ce pré-recrutement est également

ouvert aux titulaires d'une licence qui effectueront ensuite une formation pendant 2 ans. Ces élèves auront le statut de fonctionnaire stagiaire et seront rémunérés en conséquence. Les assistants d'éducation (AED) pourront notamment en bénéficier. Les formations seront organisées au sein des écoles professionnelles de l'enseignement, qui seront créées en lien avec le monde universitaire. Cette nouvelle voie permettra de favoriser l'accès des jeunes de tous les milieux sociaux aux métiers de l'Éducation nationale tout en garantissant un haut niveau de formation de ces futurs professeurs.